

Bulletin Municipal



Framerville-Rainecourt

Directeur de la publication : M. Le Maire

Décembre 2020



Bulletin Municipal



Framerville-Rainecourt

Décembre 2020



Directeur de la publication : M. Le Maire

Editorial

Depuis le début de l'année 2020, un nouveau conseil municipal a été élu. Tout d'abord, je tiens à vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée à nouveau et je remercie par la même occasion les membres du conseil municipal qui m'ont nommé au poste de Maire pour la quatrième fois consécutive. L'équipe a été renouvelée partiellement avec l'arrivée de 3 nouveaux membres « Patricia CARDON, Guy AVART, Anthyme ONDICANA ».

Dans le contexte actuel d'épidémie de Covid-19, l'activité de l'équipe municipale en ce début d'année et encore maintenant est plutôt réduite à l'essentiel.

En cette fin d'année, la vie communale sera très affectée :

- Le rassemblement des enfants à la salle Saint-Nicolas pour l'arbre de Noël n'aura pas lieu (les rassemblements dans les ERP tels que la salle des fêtes sont interdits, l'approvisionnement des jouets est difficile, le regroupement dans les rues est interdit...). Malgré tout, nous allons organiser une distribution de jouets aux enfants par le biais du comité des fêtes.

- Pour les mêmes raisons, les vœux du Maire sont annulés. Nous voulions en profiter pour remercier agréablement nos trois anciens conseillers municipaux, Xavier BRYCHE, Olivier DANZEL-D'AUMONT et Guy RUELLE, qui ne se sont pas représentés pour cette nouvelle mandature.

Ce n'est que partie remise à une date ultérieure !

- Pour toujours les mêmes raisons, le repas des aînés en mars 2021 nous paraît sérieusement compromis. Nous verrons en son temps, selon l'évolution du contexte sanitaire.

Malgré tout cela, les travaux débutés en 2020 concernant l'effacement des réseaux au niveau de la Grand'Rue avancent doucement. Les entreprises, pâtissent elles aussi des règles obligatoires, les contraignant à travailler par petits nombres.

Début 2021, l'ancien réseau devrait normalement être démonté. Nous étudierons donc la meilleure façon d'aménager les trottoirs en vue d'améliorer l'esthétique de la Grand'Rue.

Bulletin Municipal



Framerville-Rainecourt

Décembre 2020



Directeur de la publication : M. Le Maire

Editorial

En février ou mars 2021, ce sera du côté de Rainecourt que la 2^{ème} tranche mettra en route (rue de la Panneterie).

Dans ces nouveaux réseaux, la fibre optique est prévue, elle devrait être installée au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Quelques travaux d'entretien ont été accomplis :

- La réparation du mur (sur l'arrière) du bâtiment pompier à Rainecourt.
- La mise en conformité du stockage fioul à la mairie et aux logements communaux
- Le curage des fossés au niveau de la route de Lihons (Fossé Mangeart).

Concernant les éoliennes,

Quatre nouvelles machines ont vu le jour dans le parc déjà existant au niveau de la route de Lihons.

Pour faire l'historique de ces implantations, il faut revenir en arrière en 1999. 6 éoliennes ont été implantées sur les territoires de Vauvillers et Framerville. La première a été construite entre le carrefour de la maison rouge et Rosières-en-Santerre.

A l'époque, l'installation de ces mâts advenaient 2 ou 3 ans après l'annonce de la construction d'un troisième aéroport. Troisième aéroport qui devait soulager voire supprimer une partie de l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy. Pour ceux qui s'en souviennent, cet événement avait marqué les habitants, entraînant des manifestations et la création de l'association Sanaterra dont nous faisons partie avec nos voisins des communes environnantes. A ce moment là, on parlait de la destruction des villages de Vauvillers et Vermandovillers pour une emprise de plus de 2 territoires communaux. Lorsque les éoliennes ont été implantées, la réaction de la population était de se dire « Si nous avons des éoliennes, nous n'aurons pas d'aéroport ! ». Aujourd'hui, les choses ont complètement changées. De plus en plus de personnes rejettent l'idée que le territoire soit littéralement envahi par toutes ces installations. L'ensemble des éoliennes installées sur ce dernier se situe au-delà de l'autoroute A29 sur la partie Sud-Est de la commune.

Bulletin Municipal



Framerville-Rainecourt

Décembre 2020



Directeur de la publication : M. Le Maire

Editorial

Il faut savoir que le reste du territoire communal fait parti de la zone de protection de l'aéroport de Méaulte (Albert). Les limites de protection de ce dernier sont :

- A l'Est : l'autoroute A1
- Au Sud : l'autoroute A29
- A l'Ouest : la Vallée de la Somme et la Vallée d'Amiens.

Si hier, l'arrivée des éoliennes réjouissait la population en voyant partir la construction d'un aéroport à sa porte. Aujourd'hui, nous pouvons dire que c'est grâce à l'aéroport d'Albert que notre village ne sera pas encerclé par des mâts d'éoliennes, comme on peut le voir sur d'autres secteurs proches de chez nous.

En ce qui concerne le personnel communal, un nouvel agent technique a pris ses fonctions début juillet dernier. Il s'agit de Christian PEETERS, habitant de Proyart. Il a très vite pris son travail en main, il a un bon rapport avec les habitants, tout se passe bien. Je lui souhaite la bienvenue et j'espère qu'il appréciera de travailler pour notre commune.

J'ai toujours l'habitude de remercier les membres du comité des fêtes pour toutes leurs actions menées pendant l'année. Malheureusement pour eux et pour nous, l'activité est à la peine dans le contexte actuel d'épidémie de Covid-19. Je leur souhaite bon courage malgré tout et j'espère que leurs activités pourront reprendre à nouveau en 2021. Je suis certain qu'ils attendent avec impatience cette reprise.

A l'heure où j'écris ces mots, je ne sais pas si le journal paraîtra avant la fin de l'année 2020 ou en début d'année 2021. De ce fait et comme je le fais chaque année, je remercie le personnel communal pour leurs compétences et leur sérieux.

Je vous souhaite une bonne fin d'année malgré les circonstances et je l'espère une très bonne année 2021, les événements sont parfois difficiles à vivre mais cette épidémie de covid-19 est suffisamment grave pour que chacun agisse intelligemment et avec

Bulletin Municipal



Framerville-Rainecourt

Décembre 2020



Directeur de la publication : M. Le Maire

Editorial

beaucoup de bon sens pour se protéger, pour protéger sa famille et pour protéger les autres personnes qui nous entourent.

Bonnes fêtes de fin d'année et Bonne année 2021 qui je l'espère ne laissera qu'un mauvais souvenir de l'année précédente.



ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS LE 26 MAI 2020

L'EQUIPE MUNICIPALE



- 1 - Jean-Philippe AVENEL, Maire
- 2 - Frédéric KOENIG, 1^{er} Adjoint
- 3 - Evelyne SCHIETEQUATTE, 2^{ème} Adjointe *(et Présidente du comité des fêtes)*
- 4 - Guy AVART, Conseiller municipal
- 5 - Patricia CARDON, Conseillère municipale
- 6 - Hélène FOLLET, Conseillère municipale
- 7 - Gilles FOURCY, Conseiller municipal
- 8 - Laurent HARBONNIER, Conseiller municipal
- 9 - Bruno LEFAUX, Conseiller municipal
- 10 - Anthyme ONDICANA, Conseiller municipal
- 11 - Jacky WAESELYNCK, Conseiller municipal

Le Maire, Jean-Philippe AVENEL et l'ensemble du Conseil Municipal vous remercient de votre confiance.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE !

(CNI/Passeport/Carte grise/Permis de conduire/immatriculation...)

The screenshot displays the ANTS website with a navigation menu at the top: **Vos démarches**, **Les titres**, **Les solutions**, **Nos partenaires**, **L'international**, **Nos marchés publics**, **Contactez l'ANTS**, and **L'ANTS recrute**. The main content area is organized into three columns:

- Vos démarches:** Demander un **permis de conduire**; Savoir où faire une photo numérique pour mon **permis de conduire**; Savoir où en est ma demande de **permis de conduire**; Connaître le solde de mes points sur mon **permis de conduire**.
- Les solutions:** Réaliser une pré-demande **passport/ CNI** pour majeur; Réaliser une pré-demande **passport/ CNI** pour mineur; Savoir où en est mon **passport/ ma CNI**; Savoir comment obtenir un **acte de naissance**.
- Nos marchés publics:** Vendre ou donner mon **véhicule**; Refaire ma **carte grise** (carte perdue, volée ou abîmée); Acheter ou recevoir un **véhicule** d'occasion; Modifier l'adresse sur ma **carte grise**; Faire une autre demande concernant un **véhicule**; Obtenir un certificat de situation administrative.

A blue button labeled **ACCÉDER À VOTRE ESPACE** is located at the bottom right of the main content area. The website header includes the ANTS logo and the text **AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS**. A search bar is positioned in the top right. Social media icons for Facebook, Twitter, and LinkedIn are in the top left. A vertical blue bar on the right side of the page contains the text **TUTORIEL SUR LE SITE WEB DE LA COMMUNE**. At the bottom, a banner features the text **MES DÉMARCHES à portée de clic!** alongside icons for a passport, ID card, license, and car registration, and a smartphone.

<https://ants.gouv.fr/>

TUTORIEL SUR LE SITE WEB DE LA COMMUNE

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Dans le contexte actuel d'épidémie, l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

PUBLI-COMMUNIQUÉ



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2021 EN 2022
www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

PERSONNEL COMMUNAL

**M. Christian PEETERS,
nouvel agent technique de la commune,
a pris ses fonctions en Juillet 2020.**



Bienvenue à bord !!!



BABYFOOT SANTERROIS

Association située à CHAULNES (80)

Jours d'ouverture :

Lundi et Vendredi de 17h00 à 19h45

Renseignements auprès de Michaël DENIS, Président

« babyfootsanterrois@gmail.com ».

1 essai gratuit possible.

L'association est ouverte à tous et à toutes.

Activité tendance, originale, conviviale !

Information : Une coquille s'est glissée dans l'article du 21/09/2020 du Courrier Picard, l'association a reçu don d'un babyfoot de la commune de Fresnes-Mazancourt et non de la commune de Framerville-Rainecourt.

SUBVENTIONS VERSEES EN 2020

| | |
|--------------------------|-------------|
| Croix rouge | 600 euros |
| Comité des fêtes | 2 500 euros |
| Catm-anciens combattants | 100 euros |
| Lire et délires | 500 euros |
| Le souvenir Français | 100 euros |
| Société de chasse | 150 euros |

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2020

« sont restés les mêmes, il n'y a eu aucune augmentation de la pression fiscale communale. »

Pas d'augmentation

- *taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,28 %*
- *taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,90 %*
- *cotisation foncière des entreprises : 17,36 %*

LOCATION DE LA SALLE SAINT-NICOLAS

☞ « Considérant la nécessité de lutter contre la propagation du covid-19, ce site communal est fermé jusqu'à nouvel ordre »

| Tarifs Location Salle St-Nicolas | D'octobre à mars « tarif hiver » | D'avril à septembre « tarif été » |
|--|--|--|
| Habitants de Framerville-Rainecourt | Week-end : 160 euros 1 Journée : 120 euros (sauf samedi et dimanche) | Week-end : 140 euros 1 Journée : 100 euros (sauf samedi et dimanche) |
| Les extérieurs | Week-end : 190 euros 1 Journée : 140 euros (sauf samedi et dimanche) | Week-end : 170 euros 1 Journée : 120 euros (sauf samedi et dimanche) |

LES PRINCIPAUX TRAVAUX en 2020

Effacement des réseaux
« 1^{ère} tranche des travaux : Grand'Rue ».



Réfection du mur
au niveau du bâtiment
des pompiers.



Curage « Fossé Mangeart »
route de Lihons.



Mairie et logements communaux : Remise en conformité
« stockage fioul » et isolation des tuyaux de chauffage.



LA FAMILLE DU TRI S'AGRANDIT



TRIER VOS EMBALLAGES, C'EST SIMPLE !

MÉMO tri

SAC JAUNES

AUJOURD'HUI, ON A DÉJÀ L'HABITUDE DE TRIER...



BRIQUES ALIMENTAIRES
(avec bouchons)



EMBALLAGES EN MÉTAL



BOUTEILLES ET FLAONS EN PLASTIQUE

+ NOUVEAU +

BOÎTES, POTS, BARQUETTES EN PLASTIQUE



POT DE YAOURT



BARQUETTE DE JAMBON



BARQUETTE DE GÂTEAUX



BARQUETTE POLYSTYRÈNE



BARQUETTE DE BEURRE



BOÎTE À CROISSANTS



BARQUETTE DE FROMAGE



POT DE CRÈME

SACS, SACHETS, TUBES ET FILMS EN PLASTIQUE



TUBE DE DENTIFRICE



SACHETS DE SURGELÉ



SACHETS DE BONBONS



SAC PLASTIQUE



FILM PACK D'EAU



SACHETS DE FROMAGE

À NOTER

DANS LES SACS BLEUS RIEN NE CHANGE !



QUELQUES RAPPELS !

LES TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

**du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00
de 14h00 à 19h30**

**les samedis
de 09h00 à 12h00
de 15h00 à 19h00**

**les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00**



ANIMAUX

Les propriétaires et détenteurs, même provisoires, d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter que les bruits ne portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, y compris par l'usage de tout dispositif dissuasif des animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Ayez les bons réflexes svp !

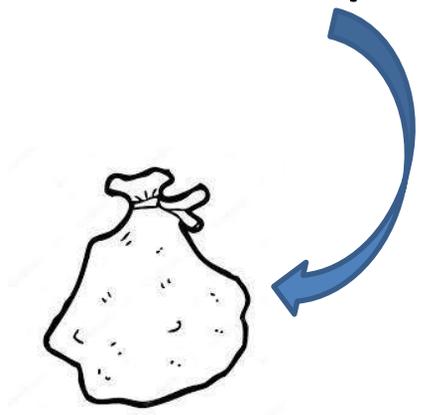
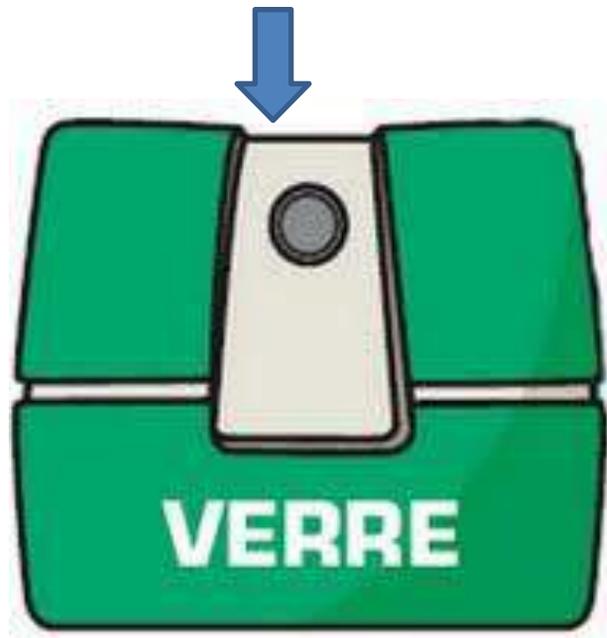
Les masques usagés doivent être jetés dans les poubelles
et ne doivent en aucun cas souiller l'espace public !
Veuillez garder l'aire de jeux pour les enfants
en bon état svp !
Les déchets verts se déposent en déchèterie et
non derrière les containers !



**Le container pour le verre
(et uniquement le verre) est là !**



Il n'est pas là !



AMELIORATION DE L'HABITAT

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) sur les territoires des Communautés de Communes de la Haute Somme et de Terre de Picardie (durée de 5 ans). Cette opération, financée par les deux Communautés de Communes, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) est une opportunité pour les propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur(s) logement(s).

Un accompagnement gratuit et personnalisé :

L'opérateur SOLIHA a été missionné par les Communautés de Communes pour animer le programme. Il accompagnera les propriétaires dans leur projet de travaux. Il s'assurera de l'éligibilité du projet, conseillera les demandeurs dans leurs travaux et les accompagnera aux montages administratif, technique et financier des demandes d'aides. Il se chargera des dossiers de subventions auprès des différents partenaires.

Numéro vert et adresse mail :

Un numéro vert gratuit et une adresse mail spécifiquement dédiés au programme ont été mis en place pour permettre aux propriétaires de pouvoir s'informer sur le dispositif.

Les propriétaires peuvent prendre contact avec SOLIHA :

- Par téléphone : **0 801 907 594** n° vert gratuit
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Par mail à l'adresse suivante : opah80@solihha.fr

Deux permanences mensuelles pour un accueil de proximité :

- **Siège de la Communauté de Communes de la Haute Somme :**
Tous les 1^{ers} mercredis du mois
De 14h à 16h30
23 Avenue de l'Europe 80200 PÉRONNE
- **Siège de la Communauté de Communes Terre de Picardie :**
Tous les 3^{èmes} mercredis du mois
De 9h30 à 12h
Avenue de Haute Picardie 80200 ESTRÉES-DENIÉCOURT

SENSIBILISATION



FAUX VENDEURS DE CALENDRIERS

Les 5 réflexes à adopter pour s'en prémunir

1

Sensibiliser un maximum de personnes âgées ou isolées de son entourage à cette technique frauduleuse



2

Demander systématiquement la carte professionnelle du vendeur de calendriers

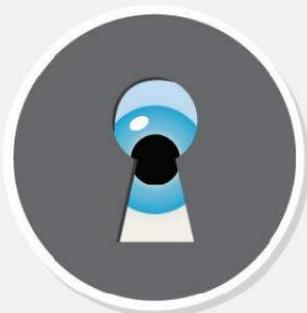


3

Vérifier que le logo officiel de l'institution figure bien sur le calendrier

4

Ne pas laisser d'inconnu rentrer chez soi



5

Contactez le 17 pour signaler toute personne suspecte ou comportement insistant



L'ARMÉE DE TERRE



Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées d'Amiens, de nombreuses permanences dans toute la SOMME.
Tél. : 03.22.33.83.61



Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées

Armée de Terre

19 Rue Ernest CAUVIN
80 000 Amiens

Pour joindre un Conseiller en Recrutement :
03.22.33 + son n° de poste

Site Internet :
sengager.fr

Tel : 03 22 33 83 61
03 22 33 83 64

Fax : 03 22 33 83 57

Du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h00
et de 13h00 à 18h00

| 2020 - 2021 V2 du 31/07/2020 | | | ARMÉE DE TERRE PLANNING DES PERMANENCES EXTÉRIEURES | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------|--|--|-----|-----|-----|------|-----|------|-----|-----|------|--|--|
| | | | SEPT | OCT | NOV | DEC | JANV | FEV | MARS | AVR | MAI | JUIN | | |
| ABBEVILLE CIO 84, Rue Saint Gilles | Poste n° 83 66 | 10h00 - 12h00 13h30 - 16h00 | 2 | 7 | 4 | 2 | 6 | 3 | 10 | 7 | 12 | 2 | | |
| ABBEVILLE POLE EMPLOI 11, Rue Paul Vimeux | Poste n° 83 66 | 10h00 - 12h00 Visite libre 13h30 - 16h00 Uniquement sur RDV | 22 | 20 | 17 | 15 | 19 | 16 | 23 | 20 | 18 | 22 | | |
| ALBERT MISSION LOCALE 25 rue Camot | Poste n° 83 65 | 10h00 - 12h00 13h30 - 16h00 | 9 | 14 | 10 | 9 | 20 | 10 | 24 | 21 | 19 | 16 | | |
| AILLY-NOYE Mairie rue Saint-Martin | Poste n° 83 63 | 14h00 - 16h00 | 22 | 13 | 10 | 3 | 13 | 4 | 3 | 7 | 5 | 16 | | |
| CORBIE Mairie 1, Rue Faldharbe | Poste n° 83 62 | 10h00 - 12h00 | 2 | 7 | 4 | 2 | 6 | 3 | 3 | 7 | 5 | 2 | | |
| DOULLENS Pôle Emploi Impasse TIVOLI | Poste n° 83 62 | 14h00 - 16h00 | 2 | 7 | 4 | 2 | 6 | 3 | 3 | 7 | 5 | 2 | | |
| DURY Pôle Emploi 1, Place des Magnolias | Poste n° 83 62 | 10h00 - 12h00 | 23 | 28 | 25 | 16 | 27 | 17 | 17 | 21 | 26 | 16 | | |
| FLIXECOURT Mairie rue Godard | Poste n° 83 62 | 14h00 - 16h00 Uniquement sur RDV | 23 | 28 | 25 | 16 | 27 | 17 | 17 | 21 | 26 | 16 | | |
| FRVILLE CIO 14, rue Henry Barbusse | Poste n° 83 66 | 10h00 - 12h00 13h30 - 16h00 | 9 | 14 | 18 | 3 | 13 | 17 | 17 | 21 | 19 | 9 | | |
| HAM Centre social EST SOMME 12, rue Louis BRALLE | Poste n° 83 63 | 10h00 - 12h00 | 16 | 20 | 26 | 15 | 27 | 10 | 24 | 14 | 12 | 30 | | |
| MERS LES BAINS Mairie Aven. Piéris et Marie Curie | Poste n° 83 66 | 10h00 - 12h00 | 23 | 21 | 25 | 8 | 20 | 24 | 24 | 28 | 11 | 23 | | |
| MONTOIDIER Pôle Emploi 41, avenue Jean Jaurès | Poste n° 83 63 | 10h00 - 13h00 | 9 | 21 | 18 | 9 | 20 | 17 | 31 | 20 | 26 | 23 | | |
| MOREUIL COM de COM 53, Maurice Garin | Poste n° 83 63 | 14h00 - 16h00 | 16 | 20 | 26 | 15 | 27 | 10 | 24 | 14 | 12 | 30 | | |
| PERONNE CIO Avenue Marc Orfan | Poste n° 83 65 | 10h00 - 12h00 13h30 - 16h00 | 2 | 7 | 4 | 2 | 6 | 3 | 3 | 14 | 12 | 9 | | |
| PERONNE CIO Avenue Marc Orfan | Poste n° 83 65 | 10h00 - 12h00 13h30 - 16h00 | 23 | 21 | 25 | 16 | 27 | 24 | 31 | 28 | 26 | 23 | | |
| POIX DE PICARDIE Mission locale 16, route d'Aumale | Poste n° 83 62 | 10h00 - 12h00 13h30 - 16h00 | 16 | 14 | 18 | 9 | 13 | 10 | 10 | 14 | 19 | 9 | | |
| ROSIERES en S Maison de l'emploi 5, rue Colonel Sortin | Poste n° 83 63 | 10h00 - 12h00 | 22 | 13 | 10 | 3 | 13 | 4 | 3 | 7 | 5 | 16 | | |
| ROYE PAO 7, boulevard Laclerc | Poste n° 83 63 | 14h00 - 16h00 | 9 | 21 | 18 | 9 | 20 | 17 | 31 | 20 | 26 | 23 | | |
| RUE Mairie 3, rue Ernest Dumont | Poste n° 83 66 | 14h00 - 16h00 | 23 | 21 | 25 | 8 | 20 | 24 | 24 | 28 | 11 | 23 | | |



RGPD

(Règlement général pour la protection des données)

Notre délégué à la protection des données :
Service DPO / Syndicat Intercommunal AGEDI
15 Lieu-dit Les Marnières BP 90217 15 002 Aurillac
rgpd@agedi.fr

Notre charte RGPD

Dans le cadre de son activité, **la mairie de FRAMERVILLE-RAINECOURT**, en qualité de responsable de traitement, est susceptible de collecter et traiter des données à caractère personnel, notamment celles de ses usagers ainsi que celles des personnes avec qui elle entre en relation dans le cadre de ses différentes missions.

L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre de ses activités respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD ».

Plus particulièrement, **la mairie de FRAMERVILLE-RAINECOURT** s'engage notamment à respecter les principes suivants :

Vos données personnelles sont traitées de manière licite, loyale et transparente.

Vos données personnelles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne sont pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités.

Vos données personnelles sont conservées de manière adéquate, pertinente et sont limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Vos données personnelles sont exactes, tenues à jour et toutes les mesures raisonnables sont prises pour que les données inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder.

Vos données personnelles sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Vos données personnelles sont traitées de façon à garantir une sécurité appropriée, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle.

RGPD

(Règlement général pour la protection des données)

Notre délégué à la protection des données :
Service DPO / Syndicat Intercommunal AGEDI
15 Lieu-dit Les Marnières BP 90217 15 002 Aurillac
rgpd@agedi.fr

Notre charte RGPD

Responsable du Traitement

Vos données à caractère personnel sont collectées par nos soins et sont stockées dans nos locaux dans des lieux sécurisés.

Données personnelles collectées

Le terme « *données à caractère personnel* » désigne les informations personnelles permettant de vous identifier directement ou indirectement, tel que vous avez accepté de nous les communiquer. Les données à caractère personnel incluent notamment les informations telles que les noms et prénoms, adresses postales et de messagerie, numéros de téléphone ...

Ces données sont susceptibles d'être collectées lors de votre adhésion, lorsque vous nous contactez ou lors de relations contractuelles.

Sauf exceptions, les données personnelles susceptibles d'être traitées par la mairie sont :

Vos nom et prénom, vos dates de naissance.

Vos coordonnées personnelles et professionnelles, telles que votre fonction, votre adresse personnelle et votre adresse professionnelle, les adresses électroniques et numéros de téléphone utilisés dans vos fonctions professionnelles.

Des informations financières et bancaires.

Certaines des informations sont requises pour bénéficier de l'intégralité de nos services et/ou pour le bon traitement du service rendu.

Finalités du traitement

La mairie est susceptible de traiter des données personnelles vous concernant pour différents motifs en fonction des bases juridiques pertinentes :

Consentement : dans les cas où vous avez donné votre consentement au traitement de vos données personnelles pour une ou plusieurs finalités spécifiques. Celles-ci correspondent aux activités liées à l'exercice de nos missions.

Exécution d'un contrat : dans les cas où le traitement des données personnelles est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande.

Obligations légales : dans les cas où le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la mairie est soumise, en tant que responsable du traitement.

Intérêt légitime : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la mairie.

RGPD

(Règlement général pour la protection des données)

Notre délégué à la protection des données :
Service DPO / Syndicat Intercommunal AGEDI
15 Lieu-dit Les Marnières BP 90217 15 002 Aurillac
rgpd@agedi.fr

Notre charte RGPD

Destinataire des données

Selon les finalités de la collecte des données personnelles, les personnes/organismes suivants sont susceptibles d'accéder à vos données :

Les agents de la mairie ou ses représentants, sous réserve des lois applicables en matière de protection des données.

Les tiers traitant des données personnelles en tant que sous-traitants des données ou prestataires de services conformément aux instructions de la mairie (hébergement, maintenance technique, routage et sécurisation de nos données).

Les tiers collaborant avec la mairie dans l'exercice de ses missions, dans la mesure où la communication de ces données est nécessaire à l'accomplissement de celles-ci.

Aux organismes publics sur leur demande et dans la limite de ce qui est imposé par la réglementation.

Nous ne commercialisons ni ne louons vos données à caractère personnel à des tiers. Les données collectées sont exclusivement destinées à la mairie.

Nous nous engageons à assurer des contrôles de sécurité appropriés pour protéger vos données personnelles contre tout danger prévisible.

Conservation des données

Vos données personnelles sont conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de leur collecte. Elles seront ensuite archivées avec un accès restreint pour une durée supplémentaire en conformité avec les durées de prescription et de conservation légale pour des raisons strictement limitées et autorisées par la loi. Elles seront ensuite définitivement détruites.

Sécurité et confidentialité des données

Toutes les données personnelles de nos adhérents sont stockées sur nos propres serveurs sécurisés, serveurs exclusivement basés en France.

Nous prenons toutes précautions utiles pour préserver la sécurité de vos données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. Tous les accès à notre base de données sont sécurisés et contrôlés.

Nous mettons en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

RGPD

(Règlement général pour la protection des données)

Notre délégué à la protection des données :
Service DPO / Syndicat Intercommunal AGEDI
15 Lieu-dit Les Marnières BP 90217 15 002 Aurillac
rgpd@agedi.fr

Notre charte RGPD

Transfert de données hors Union Européenne

Nous ne procédons à aucun transfert en dehors de la France et de manière générale en dehors de l'Union Européenne.

Mise en œuvre de vos droits

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel (et notamment conformément au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, règlement général sur la protection des données dit « RGPD »), vous disposez des droits suivants :

Droit d'accès

Droit de rectification

Droit à l'effacement dans la limite de ce qui est permis par la réglementation

Droit à la limitation du traitement

Droit d'opposition

Droit à la portabilité de vos données

Droit de retirer votre consentement lorsque le traitement est fondé sur le consentement

Mise à jour de la charte

Dans un monde en constante évolution, nous nous réservons le droit d'apporter toute modification utile à la présente charte relative à la protection des données à caractère personnel, à tout moment, ceci notamment pour tenir compte des évolutions d'usages, de procédures internes ou de réglementation applicable.

En cas de modification de la présente charte, nous nous engageons à publier la nouvelle version sur le Site et nous vous en tiendrons informé. Par conséquent, nous vous invitons à consulter régulièrement notre charte, afin de mieux comprendre l'utilisation de vos données personnelles et connaître les modifications ou évolutions de nos usages ou procédures.

RGPD

(Règlement général pour la protection des données)

Notre délégué à la protection des données :
Service DPO / Syndicat Intercommunal AGEDI
15 Lieu-dit Les Marnières BP 90217 15 002 Aurillac
rgpd@agedi.fr

Notre charte RGPD

Délégué à la Protection des Données

Pour toute question relative à la présente Charte et/ou pour demander à accéder à l'ensemble des informations vous concernant, à connaître l'origine de ces informations, en obtenir la copie, ou demander que vos données soient rectifiées, complétées, mises à jour ou supprimées, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données par voie électronique ou postale à :

Service DPO
Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.
15 Lieu-dit Les Marnières 15 002 AURILLAC
BP 90217
ou
rgpd@agedi.fr

En cas de non-respect de vos droits ou de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

Fait à Framerville-Rainecourt,
le 20/08/2020
Le Maire, Jean-Philippe AVENEL

RGPD (Règlement général pour la protection des données)

A chaque festivité organisée par la commune ou le comité des fêtes,
vous pourrez voir cette affiche.

FRAMERVILLE-RAINECOURT (80131)

Note à afficher dans la salle ou lieu de l'événement.

Évènement :

Date : Lieu

AVERTISSEMENT (RGPD)

Nous vous informons que des photos ou des vidéos pourront être prises par un élu de la Mairie.

Ces images pourront être diffusées sur le bulletin municipal et le site internet de la commune pour une durée de 24 mois.

Si vous ne souhaitez pas être pris en photo ou en vidéo, nous vous remercions de vous rapprocher d'un représentant de la Mairie afin de nous communiquer votre refus (oralement et par écrit).

Nous vous remercions.

Délégué à la protection des données :
Service DPO / Syndicat Intercommunal AGEDI
15 Lieu-dit Les Marnières 15 002 Aurillac
BP 90217
rgpd@agedi.fr

AU FIL DE L'ANNÉE 2020...

(par Evelyne SCHIETEQUATTE)



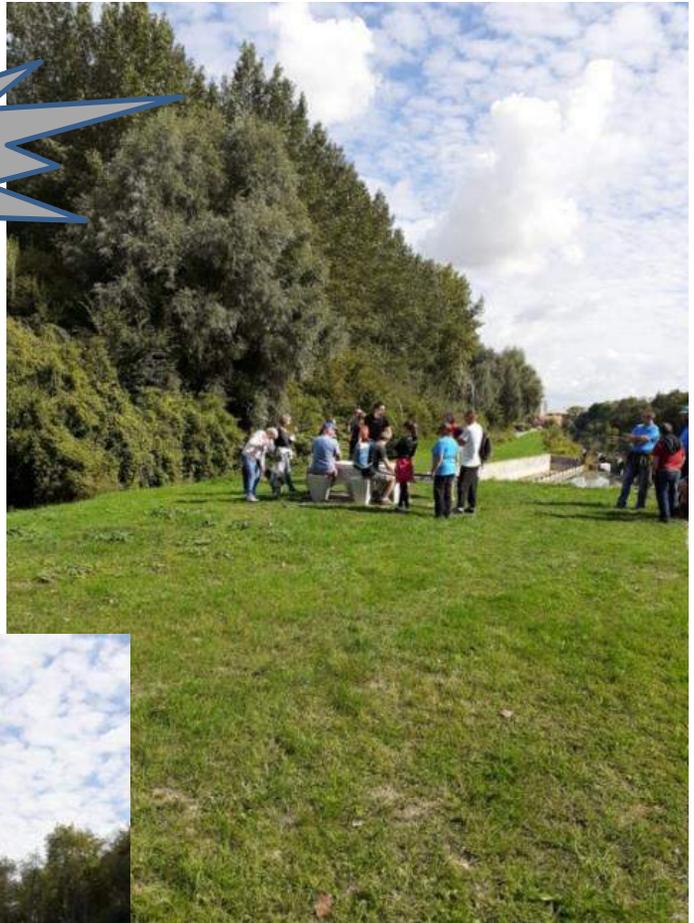
Repas des Aînés
08 Mars



AU FIL DE L'ANNÉE 2020...

(par Evelyne SCHIETEQUATTE)

Randonnée
06 Septembre



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Compte-tenu des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, la cérémonie du 8 Mai s'est tenue sans public.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Message

A l'occasion de la commémoration
de la victoire du 8 mai 1945

Ce 8 mai ne ressemble pas à un 8 mai.

Il n'a pas le goût d'un jour de fête.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous rassembler en nombre devant les monuments de nos villes, sur les places de nos villages, pour nous souvenir *ensemble* de notre histoire.

Malgré tout, la Nation se retrouve par la pensée et les mille liens que notre mémoire commune tisse entre chacun de nous, cette étoffe des peuples, que nous agitions en ce jour dans un hommage silencieux.

C'est dans l'intimité de nos foyers, en pavoisant nos balcons et nos fenêtres, que nous convoquons cette année le souvenir glorieux de ceux qui ont risqué leur vie pour vaincre le fléau du nazisme et reconquérir notre liberté.

C'était il y a 75 ans.

Notre continent refermait grâce à eux le chapitre le plus sombre de son histoire : cinq années d'horreur, de douleur, de terreur.

Pour notre pays, ce combat avait commencé dès septembre 1939.

Au printemps 1940, il y a 80 ans, la vague ennemie avait déferlé sur les frontières du Nord-Est et la digue de notre armée n'avait pas tenu.

Nos soldats pourtant s'étaient illustrés à de nombreuses reprises. Ceux de Montcornet, d'Abbeville, de Gembloux ou de Stone, les hommes de Narvik, les cadets de Saumur, l'armée des Alpes avaient défendu avec vigueur notre territoire et les couleurs de notre pays.

Ils sont « ceux de 40 ». Leur courage ne doit pas être oublié.

Dans le crépuscule de cette « étrange défaite », ils allumèrent des flambeaux. Leur éclat était un acte de foi et, au cœur de l'effondrement, il laissait poindre la promesse du 8 mai 1945.

Cette aube nouvelle fut ensuite conquise de haute lutte par le combat des armées françaises et des armées alliées, par les Français Libres qui jamais ne renoncèrent à se battre, par le dévouement et le sacrifice des Résistants de l'Intérieur, par chaque Française, chaque Français qui refusa l'abaissement de notre nation et le dévoiement de nos idéaux.

La grande alliance de ces courages permit au Général DE GAULLE d'asseoir la France à la table des vainqueurs.

La dignité maintenue, l'adversité surmontée, la liberté reconquise, le bonheur retrouvé : nous les devons à tous ces combattants, à tous ces Résistants.

A ces héros, la Nation exprime son indéfectible gratitude et sa reconnaissance éternelle.

Le 8 mai 1945, c'est une joie bouleversée qui s'empara des peuples. Les drapeaux ornaient les fenêtres mais tant d'hommes étaient morts, tant de vies étaient brisées, tant de villes étaient ruinées. A la liesse succéda la tristesse et la désolation. Avec le retour des Déportés, les peuples découvrirent bientôt la barbarie nazie dans toute son horreur...

Rien, plus jamais, ne fut comme avant.

La fragilité révélée de nos vies et de nos civilisations nous les rendit plus précieuses encore. Au bout de cette longue nuit qu'avait traversé le monde, il fallait que l'humanité relevât la tête. Elle venait de découvrir horrifiée qu'elle pouvait s'anéantir elle-même et il lui fallait désormais refaire le monde, de fond en comble, ou à tout le moins « empêcher que le monde ne se défasse », selon le mot de Camus.

Ce fut l'heure, en France, de l'union nationale pour fonder « *les beaux jours* » annoncés par le Conseil National de la Résistance et bientôt retrouvés.

L'heure, en Europe, de l'effort commun pour bâtir un continent pacifié et fraternel.

L'heure, dans le monde, de construire les Nations unies et le multilatéralisme.

Aujourd'hui, nous commémorons la Victoire de ce 8 mai 1945, bien sûr, mais aussi, mais surtout, la paix qui l'a suivie.

C'est elle, la plus grande Victoire du 8 mai. Notre plus beau triomphe.

Notre combat à tous, 75 ans plus tard.

Vive la République !

Vive la France !

Emmanuel MACRON

CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Cérémonie

Un cadeau de départ a été remis par la municipalité
à notre ancien employé technique, Aurélien.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Compte-tenu des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19,
la cérémonie du 11 Novembre s'est tenue sans public.

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les « Morts pour la France »

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de
la Mémoire et des Anciens combattants

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œuillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « *Ceux de 14* ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.



UN PEU D'HISTOIRE....

(par Marcel QUEYRAT)

LES COMBATS DE JUIN 1940 A FRAMERVILLE, RAINECOURT, PROYART...

DE LA DECLARATION DE GUERRE A L'INVASION.

Avant d'entrer dans le détail des combats de juin 1940 à Framerville, à Rainecourt et dans les villages voisins, rappelons quelques dates de cette période tumultueuse.

Le 3 septembre 1939, la France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne à la suite de l'entrée en Pologne de la Wehrmacht. Le 28 septembre, Berlin et Moscou se partagent la Pologne conformément au Pacte germano-soviétique signé le 23 août. A part une timide attaque française sur la Sarre et une offensive franco-britannique vite interrompue sur la Norvège, les troupes alliées restent l'arme au pied ; c'est la « drôle de guerre ».

Les armées allemandes envahissent la Hollande et la Belgique le 10 mai 1940. Les meilleurs régiments français et britanniques se portent à leur rencontre. Pendant ce temps, des Panzerdivisions attaquent Sedan, percent le front français puis se rabattent vers l'ouest, coupant en deux le dispositif allié. Le général en chef de l'Armée française, Maurice Gamelin, est remplacé par Maxime Weygand qui tente de rétablir la jonction entre l'Armée franco-britannique au nord de la Somme et le reste des troupes françaises au sud. Les forces britanniques s'étant brusquement repliées vers la Manche, il doit y renoncer et s'efforcer de constituer une ligne de défense sur le fleuve Somme.

UN PEU D'HISTOIRE....

(par Marcel QUEYRAT)

L'EXODE.

C'est dans le cadre de cette stratégie que des éléments de la 7^{ème} DINA (Division d'Infanterie Nord-Africaine commandée par le général Barré), vient prendre position sur le secteur Méricourt-Chuignolles-Proyart-Rainecourt-Framerville.

Sur ordre du sous-préfet de Péronne, les habitants avaient évacué les villages le 17 mai. Voici une partie du récit de cet exode que nous fit, bien plus tard, Gilbert Stoclin dont les parents possédaient une ferme rue de Lihons (aujourd'hui rue de l'Eglise) :

« Le 17 mai 1940 à 16 heures, nous prenions le chemin de l'exode mais, dans mon esprit de jeune garçon de 14 ans, prédominait un sentiment d'aventure.

Mon père conduisait la traction-avant Citroën et mon frère de 17 ans conduisait une Citroën B2 avec à son bord 7 enfants des ouvriers de la ferme.

Les chariots tirés par nos 12 chevaux nous suivaient, chargés de gens et de ravitaillement ainsi que de bagages, meubles et matelas.

Nos 500 moutons étaient partis avec deux bergers et nos chiens en direction de Montdidier, première étape prévue. Nous avons dormi à la ferme de la Malassise près de Montdidier, chez des connaissances. Le lendemain, départ vers l'Eure en direction de Saint-Aubin d'Ecrosville (27), près de Le Neubourg (G. Stoclin cite, par erreur « Saint-Aubin-les-Crosseville » ; nous nous sommes permis de rectifier).

Nous sommes arrivés chez un grand-oncle à la retraite et nous y sommes restés environ 10 jours... Mais un de nos bergers est arrivé seul : le troupeau de moutons était resté dans la Somme à Folleville dans le parc du château ! Les chiens s'étaient enfuis et l'autre berger aussi. Mon père et mon frère sont alors repartis chercher les moutons.

A Hangest-en-Santerre, ils ont obtenu un laissez-passer pour Framerville où ils espéraient récupérer les chiens afin de ramener les moutons dans l'Eure. A Framerville, les maisons étaient occupées par l'armée française et des canons de 75 étaient enterrés dans la pâture, derrière notre ferme. »

UN PEU D'HISTOIRE....

(par Marcel QUEYRAT)

LE 20^{ème} REGIMENT de TIRAILLEURS TUNISIENS.

Les premiers éléments du 20^{ème} RTT (Régiment de Tirailleurs Tunisiens) du colonel Tribot-Laspierre, arrivent à Harbonnières le 24 mai. Le colonel Tribot y installe son Poste de Commandement (PC).

Dès le 22 mai, des éléments du 2^{ème} GRCA (Groupe de Reconnaissance de Corps d'Armée) avaient été accrochés par des patrouilles ennemies en entrant dans Méricourt. Le 31^{ème} RTA (Régiment de Tirailleurs Algériens) était venu en renfort le 23, avant d'être remplacé par le 20^{ème} RTT. Le 29 mai, au matin, la relève est terminée.

Le 2^{ème} Bataillon du 20^{ème} RTT occupe le secteur de Méricourt (sauf le Bois des Cateaux) et la partie ouest du Bois de Proyart (le PC est au Bois du Sart).

Le 1^{er} Bataillon tient Proyart, Chuignolles, le Bois Saint-Germain et le Bois des Fillettes (Le PC est à Proyart).

Le 3^{ème} Bataillon reste en réserve, en dehors de la bataille.

Le Bois de Rainecourt, le Bois Sainte-Marie et le Bois Robert sont défendus par un bataillon du 31^{ème} RTA qui contrôle également le carrefour de Proyart sur la grande route ; des mitrailleuses sont en batterie dans la cour de la râperie et dans le café Héquette qui se trouve en face. Le PC de ce bataillon est installé dans la mairie de Rainecourt.

Le 81^{ème} Régiment d'Artillerie Nord-Africain (canons de 75mm.) aménage ses emplacements sur Framerville et Harbonnières.

Les jours suivants sont marqués par des bombardements et des accrochages avec des groupes de fantassins allemands qui testent les défenses françaises. Le Bois des Câteaux est occupé par une section du 2^{ème} Bataillon le 3 juin.

UN PEU D'HISTOIRE....

(par Marcel QUEYRAT)

L'ASSAUT.

Le 5 juin, après quatre heures d'un violent bombardement, les Allemands passent à l'attaque. Sur la droite de la 7^{ème} DINA, Belloy, Berny, Estrées, Faÿ, défendus par la 19^{ème} Division d'Infanterie, sont en feu.

Le 31^{ème} RTA tient bon sur Foucaucourt mais doit abandonner le Bois Sainte-Marie. De son côté, le 22^{ème} RTT résiste également. Depuis Framerville, l'artillerie coloniale tire sans interruption et cause des pertes importantes dans les rangs ennemis.

Le 6 juin, l'attaque continue. Le 1^{er} Bataillon du 22^{ème} RTT, écrasé par l'artillerie allemande doit abandonner Chuignolles.

A Framerville et Rainecourt, plusieurs maisons sont détruites par des obus ennemis.

Les chars allemands, extrêmement nombreux, parviennent à s'infiltrer entre les points d'appui de la 19^{ème} Division malgré l'héroïsme des soldats français et contournent leurs positions. Des engins blindés atteignent Rosières dans l'après-midi et menacent les arrières de la 7^{ème} DINA qui, à 22heures, reçoit l'ordre de décrocher.

Au cours de la nuit du 6 au 7 juin, sous une violente canonnade, le 2^{ème} bataillon du 20^{ème} RTT se replie sur Harbonnières puis Guillaucourt et la rive sud de l'Avre. Mais ses 6^{ème} et 7^{ème} Compagnies restent encerclées dans Méricourt et le Bois des Cateaux et, à court de munitions, devront se rendre. Le 31^{ème} RTA bat en retraite sur Davenescourt. (En principe, une contre-attaque française appuyée par des blindés aurait dû avoir lieu contre les chars allemands, éloignés de leur base et qui commençaient à manquer de munitions et de carburant. Mais l'Armée française n'a presque plus de matériel et la Luftwaffe domine les airs malgré le courage de nos aviateurs. Les quelques blindés français lancés à l'attaque le 6 juin depuis Roye, sont écrasés par les bombardiers ennemis).

A Proyart, le commandant Recoura, chef du 1^{er} Bataillon, n'a pas été informé de l'ordre de repli. Au cours de cette même nuit, il assiste avec étonnement à un tir de barrage violent et prolongé de notre artillerie, tir qu'il n'a pas demandé. Il apprendra plus tard qu'il était destiné à couvrir sa retraite. Lui et ses hommes vont donc rester sur place et se battre jusqu'au bout, rue par rue.

Dans la matinée du 7 juin, les canons ennemis pilonnent Proyart, tandis que l'artillerie de la 7^{ème} DINA reste silencieuse et pour cause puisqu'elle s'est repliée. Les maisons qui n'ont pas été détruites les jours précédents sont en flamme. En fin de matinée, les Allemands occupent la partie nord de Proyart. Peu après 15 heures, le lieutenant Jean Pierson qui sert la seule mitrailleuse encore en état, est tué sur sa pièce en tirant les dernières cartouches. C'est fini, la bataille est terminée. Les survivants se rendent. Le lieutenant Pierson est inhumé avec les honneurs militaires rendus par un peloton de soldats allemands.

UN PEU D'HISTOIRE....

(par Marcel QUEYRAT)

LE RETOUR de L'EXODE.

Reprenons le récit de Gilbert Stoclin que nous avons laissé dans l'Eure : « A Saint-Aubin d'Ecrosville, une deuxième évacuation est décidée car les Allemands ont franchi la Somme. Nous voulons passer la Loire. Nous subissons notre premier bombardement sur la route. Finalement, nous faisons halte dans un bois en bordure de route pour passer la nuit. Soudain, vers 4 heures du matin, des vociférations nous réveillent brutalement et un bruit assourdissant de roulements de camions, chars, motocyclettes, nous alerte : l'armée allemande nous dépasse !

Des soldats nous conseillent de rentrer chez nous. Alors demi-tour direction Framerville, avec le cœur lourd : nous étions envahis. A notre arrivée dans le village, la vision de notre maison bombardée et incendiée ajoute à notre tristesse.

De juin à décembre 1940, nous campons dans le garage puis nous aurons un peu plus de confort dans un baraquement installé dans la cour de la ferme. Ce n'est qu'en 1947 que notre maison sera reconstruite.

Le lecteur sait que l'armistice, demandé le 17 juin 1940, fut signé le 21.

Marcel QUEYRAT

Président Cantonal du Souvenir Français.

Sources : Journal du 20^{ème} RTT. / Documentation de Lucile Quillet. / Récit de Gilbert Stoclin dans « Bienvenue à Framerville-Rainecourt » (AFREP. Oct 2001).

UN PEU D'HISTOIRE...

(par Marcel QUEYRAT)



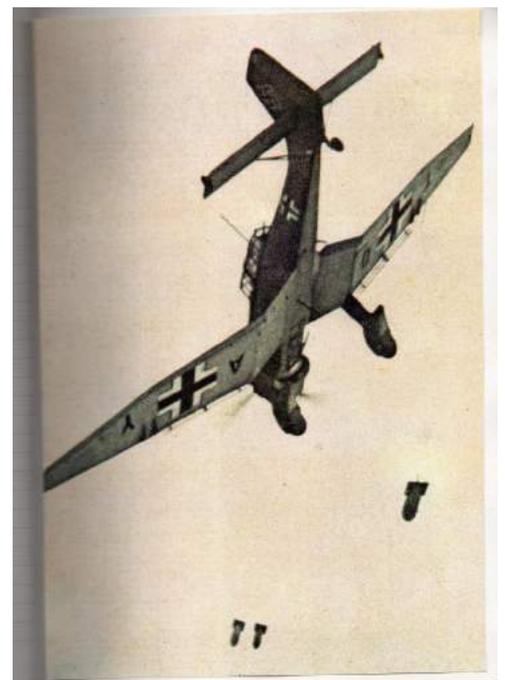
Fantassin français



Char allemand Pz IV



Canon antichar français



Stuka. bombardier en piqué

Sources : Journal du 20^{ème} RTT. / Documentation de Lucile Quillet. / Récit de Gilbert Stoclin dans « Bienvenue à Framerville-Rainecourt » (AFREP. Oct 2001).

LE COIN DES ENFANTS

CHARADE

Mon premier est une ligne tracée avec une règle.

Mon second est la traduction de non en anglais.

Mon tout permet de transporter des cadeaux.

Réponse : En page 39 !



Coloriage



Réponse de la charade page 38 : Traîneau.



Ouverture de la Mairie au Public

Mardi

de 16h00 à 17h30

Jeudi

de 16h30 à 18h00

Téléphone

03 22 85 81 31

Courriel

mairie.framerville-rainecourt@wanadoo.fr

[Site web : www.framerville-rainecourt.fr](http://www.framerville-rainecourt.fr)

